

ORDONNANCE COLLECTIVE

Code : OC-2024-05

Date d'émission originale : 2024-03-13

Date de révision prévue : 2027-03-13

Référence à un protocole

OUI NON

PRO-2024-05-Initier des mesures diagnostiques lors d'un traitement aux antipsychotiques atypiques chez la clientèle jeunesse

Objet : Initier des mesures diagnostiques lors d'un traitement aux antipsychotiques atypiques chez la clientèle jeunesse

	Version antérieure	Dernière version
Recommandée par Le comité directeur des ordonnances collectives et protocoles Le comité de pharmacologie Le comité exécutif du Conseil multidisciplinaire Le comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers		2024-02-15 2022-12-07 N/A 2022-10-13
Adoptée par Le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens		2024-03-13

PROFESSIONNEL(S) AUTORISÉ(S)

Les infirmières et les infirmières auxiliaires du CIUSSS de la Capitale-Nationale ou d'une agence de personnel exerçant au CIUSSS de la Capitale-Nationale qui possèdent la compétence professionnelle requise, c'est-à-dire les connaissances scientifiques, les habiletés et le jugement clinique inhérent à l'activité exercée.

DIRECTIONS PROGRAMMES ET SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS

X	Directions	Secteurs (préciser)
	Direction de santé publique (DSPublique)	
X	Direction du programme jeunesse (DJ)	
	Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)	
	Direction de l'enseignement et des affaires universitaires (DEAU)	
X	Direction des programmes Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, et déficience physique (DDITSADP)	Secteur Jeunesse
	Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées (DSAPA)	
	Direction des programmes Santé mentale, Dépendances et Itinérance (DSMDI)	
X	Direction des soins infirmiers et de la santé physique (DSISP)	Services courants Centre de prélèvement
	Direction des services professionnels (DSP)	
	Direction des services multidisciplinaires (DSM)	

SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

Usager de moins de 18 ans possédant une ordonnance individuelle d'antipsychotique atypique, recevant des services dans les secteurs du CIUSSS de la Capitale-Nationale mentionnés dans le tableau ci-dessus.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE VISÉE

Infirmière :

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique
- Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes, dont l'état de santé présente des risques incluant le monitoring et les ajustements du plan thérapeutique infirmier
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance

Infirmière auxiliaire :

- Contribuer à l'évaluation de l'état de santé de la personne et à la réalisation du plan de soins
- Effectuer des prélèvements, selon une ordonnance

INDICATIONS

Usager de moins de 18 ans ayant une ordonnance individuelle ou pour lequel il est envisagé un traitement aux antipsychotiques suivants :

Antipsychotique de 2^e génération

- CLOZAPINE (ex : Clozaril^{MD})
- OLANZAPINE (ex. : Zyprexa^{MD}, ZyprexaZydis^{MD})
- QUETIAPINE (ex. : Seroquel^{MD}, Seroquel XR^{MD})
- RISPÉRIDONE (ex. : Risperdal^{MD}, Risperdal M-Tab^{MD}, Risperdal Consta^{MD})
- ZIPRASIDONE (ex. : Zeldox^{MD})
- PALIPÉRIDONE (ex : Invega Trinza^{MD}, Invega Sustenna^{MD})

Antipsychotique de 3^e génération

- ARIPIRAZOLE (ex. : Abilify^{MD}, Abilify Maintena^{MD})

INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

Dépister les variations des paramètres hématologiques, métaboliques, hépatiques, anthropométriques et cardiaques.

CONTRE-INDICATIONS

Le médecin ou l'infirmière praticienne spécialisée prescripteur du médicament qui ne désire pas que l'ordonnance collective soit appliquée.

PROTOCOLE MÉDICAL OU RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE MÉDICAL EXTERNE

Se référer au protocole médical : *PRO-2024-05 : Initier des mesures diagnostiques lors d'un traitement aux antipsychotiques atypiques chez la clientèle jeunesse.*

LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

- Pour les usagers suivis dans un service à l'extérieur de la Direction jeunesse (DJ), aviser le médecin traitant ou l'infirmière praticienne spécialisée de celui-ci avant d'initier l'ordonnance collective
- Pour les usagers dont un traitement à la Clozapine est envisagé et pour lequel un suivi hématologique n'a pas été prévu, l'infirmière doit communiquer avec le médecin ou l'infirmière praticienne spécialisée prescripteur du médicament

COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT OU L'IPS

En présence de résultats d'examen anormaux selon les paramètres visés par le traitement, d'apparition d'effets indésirables ou de signes de toxicité :

- L'infirmière auxiliaire doit aviser l'infirmière de la situation ; elles détermineront ensemble de la conduite à tenir
- Selon la situation, le médecin prescripteur de la médication ou l'infirmière praticienne spécialisée sera avisé

OUTILS DE RÉFÉRENCE, SOURCES ET EXPERTS CONSULTÉS

Experts consultés

Janique Beaulieu, conseillère en soins infirmiers

Dr Richard Bélanger, pédiatre

Nancy Corriveau, infirmière clinicienne, chef de services ambulatoires en pédopsychiatrie

Karine Desharnais, pharmacienne

Dr Frank Fabbro, psychiatre

Dre Leila Jahjah, médecin de famille

Isabelle Lortie, IPS en santé mentale

Rodena Sévère, infirmière clinicienne, chef de service en pédopsychiatrie

Jessika Vachon, conseillère-cadre en soins infirmiers

Sources consultées

CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CAPITALE-NATIONALE Guide d'utilisation de la clozapine. Département clinique de pharmacie. (2019). P.16.

HO, J., PANAGIOTOPOULOS, C., MCCRINDLE, B., GRISARU, S., PRINGSHEIM, T., & Canadian Alliance for Monitoring Effectiveness and Safety of Antipsychotics in Children (CAMESA) guideline group (2011). Management recommendations for metabolic complications associated with second-generation antipsychotic use in children and youth. *Paediatrics & child health*, 16(9), 575–580.

JAZI, S., BEN-AMOR, L., ABADIE, P., BERTHIAUME, C., MOTTRON, L., ILIES, D., MENARD, M.-L., & CHOQUETTE, R. (2021). Long-term metabolic monitoring of youths treated with second-generation antipsychotics 5 years after publication of the comesa guidelines are we making progress? *The Canadian Journal of Psychiatry*, 66 (7), p.645-656. [Doi:10.1177/0706743720974847](https://doi.org/10.1177/0706743720974847)

MENARD, M. -L., ILIES, D., ABADIE, P., JEAN-BAPTISTE, T., CHOQUETTE, R., HUET, A.-S., & BEN AMOR, L. (2021). Monitoring of metabolic adverse events of second-generation antipsychotics in a naive paediatric population followed in mental health outpatient and inpatient clinical settings: memas prospective study protocol. *Bmj Open*, 11(1), p.1-8. [Doi:10.1136/bmjopen-2020-040764](https://doi.org/10.1136/bmjopen-2020-040764)

PRINGSHEIM, T., DOJA, A., BELANGER, S., PATTEN, S., & Canadian Alliance for Monitoring Effectiveness and Safety of Antipsychotics in Children (CAMESA) guideline group (2011). Treatment recommendations for extrapyramidal side effects associated with second-generation antipsychotic use in children and youth. *Paediatrics & child health*, 16(9), 590–598.

PRINGSHEIM, T., PANAGIOTOPOULOS, C., DAVIDSON, J., HO, J., & Canadian Alliance for Monitoring Effectiveness and Safety of Antipsychotics in Children (CAMESA) guideline group (2011). Evidence-based recommendations for monitoring safety of second-generation antipsychotics in children and youth. *Paediatrics & child health*, 16(9), 581–589.

PRINGSHEIM, T., PANAGIOTOPOULOS, C., DAVIDSON, J., HO, J.; CAMESA GUIDELINE GROUP. (2011). Evidence-based recommendations for monitoring safety of second generation antipsychotics in children and youth. *Journal of the Canadian academy of child and adolescent psychiatry*, 20 (3), p.218-233. Evidence-Based Recommendations for Monitoring Safety of Second Generation Antipsychotics in Children and Youth - PMC (nih.gov)

THE CAMESA guidelines provide parents and doctors with information about the side effects of antipsychotic drugs in children. (2011). Adresse URL : <http://comesaguideline.org/information-for-doctors>. Consulté le 6 mai 2022.

- Monitoring Safety of Second Generation Antipsychotics (SGA) in Children (Clozaril)
- Monitoring Safety of Second Generation Antipsychotics (SGA) in Children (Olanzapine)
- Monitoring Safety of Second Generation Antipsychotics (SGA) in Children (Quetiapine)
- Monitoring Safety of Second Generation Antipsychotics (SGA) in Children (Risperidone)
- Monitoring Safety of Second Generation Antipsychotics (SGA) in Children (Ziprasidone)
- Monitoring Safety of Second Generation Antipsychotics (SGA) in Children (Aripiprazole)

IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR

Le médecin traitant prescripteur et le médecin de garde en l'absence du prescripteur de la médication

IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

Le médecin traitant prescripteur et le médecin de garde en l'absence du prescripteur de la médication

VALIDATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE

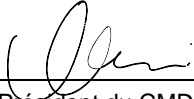


Directrice des soins infirmiers et de la santé physique
Mme Sandra Racine

2024-03-13

Date

APPROBATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE (obligatoire)



Président du CMDP, Dr Yvan Gauthier

2024-03-13

Date